

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

2B (Haute Corse)

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **PRATO DI GIOVELLINA**

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le samedi 21 mars à 14 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur José SIMONI Maire de la commune.

Étaient présents: Chantal FRATACCI – Pasquin NASICA – Ginette NASICA
Josette GRAZIANI – Patrick TONIAL – Pierre NASICA.

Suppléants : Dominique MUSCAT

Dominique MUSCAT a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

| | |
|---------------|---|
| - en exercice | 7 |
| - présents | 7 |
| - votants | 7 |
| - absents | 0 |
| - exclus | 0 |

Date de convocation :

17 Mars 2026

Date d'affichage :

21 Mars 2026

OBJET

**Détermination du
nombre d'adjoints au
Maire**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2 :

- Considérant que le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints au Maire sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.
- Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de l'administration communale et la gestion des affaires locales :

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

De fixer à deux le nombre d'adjoints au Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

RESULTAT DU VOTE

| | |
|--------------|---|
| Pour : | 7 |
| Contre : | 0 |
| Absentions : | 0 |

Le Maire



Signature

